

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL du 16 juillet 2020

Sur convocation en date du 10 juillet 2020 transmise individuellement, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique le Jeudi 16 juillet 2020 à 20 heures, à la Mairie de Saint-Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur Bruno MARTIN, Maire.

Etaient présents : M. Bruno MARTIN, Mme Marie BRUN, M. Thomas PERRIER, Mme Denise CHARLOIS, Mme Chantal MICHEL, M. Vincent GAVROY, M. Cyrille GRUAT, Mme Angélique COLIN, Mme Cécile LOPEZ, M. Patrick METIN, M. Laurent BERTIN, M. Philippe HEMBISE, Mme Sonia PASQUIER, M. Xavier FEVRE, formant la majorité des membres en exercice pouvant valablement délibérer.

Excusée : Mme Malika DHOTEL

Pouvoir : Mme Malika DHOTEL à M. Cyrille GRUAT

Secrétaire de Séance : Mme Marie BRUN

→ Le compte rendu du conseil municipal du vendredi 19 juin 2020 a été approuvé à l'unanimité.

→ Le compte-rendu du conseil municipal du mercredi 1^{er} juillet 2020 a été approuvé à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2020

Associations	Mtt accordé en 2019	Mtt excep. accordé en 2019	Montant sollicité	Mtt excep. sollicité	Montant accordé 2020
SOS ROMILLY CHIENS (1 461 hab. * 0.76 €) Forfait par habitant pour la prise en charge des animaux errants & autres interventions.	1 250,00 €		1 110,00 €		1 110,00 €
C.F.A. Aube (7 apprentis issus de la commune * 65 €)	260,00 €		455,00 €		455,00 €
Comité du Personnel Communal (masse salariale 169 318,66 € * 2,2 %)	3 294,00 €		3 725,00 €		3 725,00 €
Ecole Maternelle - Coopérative scolaire (56 adhérents dont 39 de la commune * 25€)	1 000,00 €		975,00 €		975,00 €
École Élémentaire (133 adhérents) dont 82 de la commune * 25 € = 2 050 €	1 925,00 €		3 000,00 €		2 050,00 €
ASSJS (le Morgendois) (212 adhérents dont 33 de la commune)	1 600,00 €		1 600,00 €		1 600,00 €
F.N.A.C.A.	100,00 €		non précisé		100,00 €
La Prévention Routière	50,00 €		non précisé		50,00 €
Les Amis de nos Eglises	50,00 €		non précisé		50,00 €
Moto Club : MX St Just Sauvage (ex MCCA) (36 adhérents dont 2 de la commune)	500,00 €	550,00 €	2 000,00 €	2 700,00 €	500,00 € + si projet
Maison des Jeunes et de la Culture (40 adhérents dont 22 de la commune)	500,00 €		500,00 €		500,00 €
Mondement 1914	100,00 €		non précisé		100,00 €

Racing Club de St-André (prix cycliste annulé en 2020)	600,00 €		non précisé		100,00 €
Sté de Chasse de Sauvage de Sauvage	100,00 €		non précisé		100,00 € + 200,00 € exc.
Sté de Chasse de Saint Just (20 adhérents dont 19 de la commune)	100,00 €		150,00 €	500,00 €	100,00 € + 500 € exc.
Ambiance Fitness (97 adhérents dont 30 commune)	270,00 €	380,00 €	1 000,00 €		500,00 €
L'espoir canin (9 adhérents dont 5 commune)	600,00 €		600,00 €		600,00 €
Lycée de Sézanne – voyage scolaire	50,00 €		non précisé		–
Collège du Mazelot ANGLURE	275,00 €		non précisé		–
Le régal des Papilles de la Marne (31 adhérents dont 24 de la commune)	600,00 €	300,00 €	600,00 €		600,00 €
SetBack Music (95 adhérents dont 25 commune)	300,00 €		400,00 €		400,00 €
Poker Team 510	600,00 €		0,00 €		
L'Epuisette Saint Justoise	–		–		
Copains d'ici (8 adhérents dont 2 de la commune) Projet de festival juillet 2021			2 000,00 €		500,00 €
WILD SOUL			–		
Enveloppe budgétaire except. 2019	1 246,00 €		–		1 185,00 €
(16 000 € prévu au Budget 2020) TOTAL			18 475,00 €	3 200,00 €	16 000,00 €

Les dossiers de demandes de subventions vont être modifiés afin qu'ils soient le reflet de l'activité des associations. Ces subventions sont à prendre en compte, en supplément des aides matérielles ou du personnel mis à disposition par la commune.

→ Après délibérations, les subventions 2020 pour les associations ont été adoptées à l'unanimité.

ASSOCIATIONS COMPLEMENTAIRES

Associations Complémentaires	Mtt accordé en 2019	Mtt excep. accordé en 2019	Montant sollicité	Mtt excep. sollicité	Montant accordé 2020
A.F.L.C. de Clesles	–	–	Non précisé	–	
Famille Rurale d'Anglure	–	–	Non précisé	–	
Dynamome d'Arcis S/Aube	–	–	Non précisé	–	
TOTAL					

Par principe, la commune ne subventionne pas les associations domiciliées à l'extérieur, qui n'ont pas d'impact direct sur le rayonnement communal.

→ A l'unanimité, les demandes des associations complémentaires ont été rejetées.

Budget Primitif 2020

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2020 équilibré en dépenses et en recettes comme suit, la partie fonctionnement a déjà été votée lors de la séance du 1^{er} juillet 2020.

BUDGET COMMUNE		DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Proposition Budget exercice	1 133 692,30 €	854 479,43 €
	Résultat 2019 reporté		279 212,87 €
	Total	1 133 692,30 €	1 133 692,30 €
Section d'investissement	Proposition Budget exercice	443 930,61 €	1 879 337,61 €
	Reste à réaliser	1 435 407,00 €	
	Total	1 879 337,61 €	1 879 337,61 €

Les recettes d'investissement se composent du solde 2019, d'un virement de la section fonctionnement voté lors du mandat précédent, d'un fonds de compensation de la T.V.A., de la taxe locale d'équipement et d'un excédent de fonctionnement capitalisé.

Les dépenses d'investissement comprennent les restes à réaliser déjà programmés, auxquels s'ajoutent de nouveaux projets. Priorité sera donnée aux travaux réalisables en 2020/2021.

Travaux de voirie : rues Marx Dormoy et Marcel Cachin, rues Pasteur et Michelet, rue Barbusse et liaison douce. Etude de la traversée de St Just (et de la liaison douce sortie de Sauvage vers Romilly). Réaménagement de la rue A. Dumas. Frais d'étude précédemment engagée pour l'aménagement de la rue du Général de Gaulle. Accessibilité des ERP et de la salle du stade.

Etude pour la vidéoprotection. Salle des fêtes (sortie de secours). Stade et vestiaires. Terrain multisports. Amélioration de la signalisation et signalétique.

Au cumul des restes à réaliser de l'ancienne municipalité, de la ventilation des sommes versées du budget de fonctionnement vers le budget d'investissement, et les recettes affectées à l'investissement, le budget d'investissement est équilibré.

→ Après délibérations, par 14 voix pour et 1 voix contre, le budget primitif 2020 est adopté.

Budget Primitif 2020 « Lotissement Les Petits Prés »

Monsieur Le Maire présente le Budget du lotissement 2020 équilibré comme suit :

BUDGET DU LOTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Budget exercice	60 000,00 €	60 000,00 €
	Total	60 000,00 €	60 000,00 €
Section d'investissement	Budget exercice	60 000,00 €	60 000,00 €
	Total	60 000,00 €	60 000,00 €

Deux compromis de vente ont été signés. Il restera 3 autres terrains à vendre.

→ Après délibérations, le budget du lotissement 2020 est approuvé à l'unanimité.

Jurés d'assises

Dans le cadre de la constitution des membres des jurys d'assises pour 2021, dans chaque commune, un tirage au sort doit avoir lieu afin de désigner un nombre d'électeurs triple du nombre de jurés prévus.

Pour Saint Just-Sauvage, l'arrêté préfectoral indique que la commune effectuera son propre tirage au sort pour 1 juré, donc 3 personnes à tirer au sort parmi la liste électorale.

Les jurés désignés doivent avoir au moins 23 ans en 2021 (nés avant 1998) et avoir leur domicile ou leur résidence principale dans le département de la Marne. Un recueil de tous les électeurs susceptibles d'être élus a été édité par ordre alphabétique sans tenir compte des bureaux de vote.

Le tirage s'est déroulé comme suit : un premier tirage a donné le numéro de la page de la liste électorale, un second tirage a donné la ligne et par conséquent le nom du juré.

Résultat :

- 1) CORBEL Virginie
- 2) GUILLEMOT Michel
- 3) MAURIN Pauline

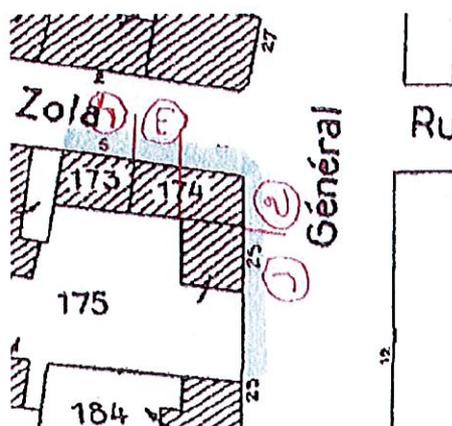
Cette liste est transmise à la cour d'assises de Reims qui n'en retiendra qu'un.

Numérotage de maison

Le 13 juin 2020, M. ADAM et Mme MARIE propriétaires des maisons à l'angle de la rue Emile Zola et rue du Général de Gaulle (parcelle n° 173 et 174) sont venus en mairie pour effectuer une demande de numérotage, suite à la création de logements locatifs.

A ce jour, il existe 2 portes d'entrée sur la rue du Général de Gaulle ayant pour seul numéro « 25 ». Ils demandent le numéro « 25 B » pour la seconde porte.

Et 2 portes d'entrée sur la rue Emile Zola, numéros indiqués 1/3 et 5. Ils demandent que soit reconsidéré le N° 1/3 et qu'il devienne le n° 3.



→ Approuvé à l'unanimité.

Manifestation 2021 « Copains d'Ici »

L'association "Copains d'Ici" propose d'organiser le festival "Bière sur Zik" (musique, produits locaux et artisanat) le 1^{er} weekend de juillet (2 & 3) 2021. Elle sollicite la mise à disposition du terrain attenant au stade.

Le sujet a été débattu lors du vote des subventions aux associations, concernant la date et le lieu.

→ La mise à disposition du terrain attenant au stade pour l'organisation du festival les 2 & 3 juillet 2021 est approuvée par 13 voix pour et 2 abstentions.

Délibération pour garantir le Prêt de Plurial Novilia

Plurial Novilia a pour projet la construction de 2 logements locatifs sociaux, rue Hector Berlioz (parcelle AH39). Deux maison de type 4 en R+1.

Le service logement de la DDT a confirmé que ce programme serait agréé au titre de la programmation 2020.

La Communauté de Communes s'est engagée à prendre en charges les frais d'acte modificatif, ainsi que les frais de géomètre nécessaires à la nouvelle division parcellaire par rapport au retrait de 9 mètres vis-à-vis du voisin.

La parcelle concernée appartient à la Communauté de Communes.

Plurial Novilia sollicite la commune, en cas de désistement de la Communauté de Communes pour l'obtention de la garantie des emprunts en contrepartie d'un taux de réservation de 20% sur ce programme ; compte tenu du nombre de logements, soit 2, la Collectivité serait réservataire d'un logement.

→ Le terrain appartenant à la Communauté de Communes, le conseil municipal décide à l'unanimité d'ajourner la décision.

Délibération rue du Général de Gaulle et rue Hector Berlioz

Le département ne donne pas une suite favorable à la réfection de ces deux rues dont l'étude avait été engagée par la municipalité précédente.

Nous souhaitons annuler les travaux prévus, et devons néanmoins nous acquitter d'une partie des frais d'études.

→ Par 12 voix pour et 3 voix contre, le conseil municipal décide de l'annulation de la réfection des trottoirs des rues du Général de Gaulle et Hector Berlioz, dont l'estimation était d'environ 560 000,00 € pour la commune.

Validation de la facture de gaz de la salle communale

Le montant de la facture de gaz pour la salle communale dépassant le montant accordé (3000 €) pour la réalisation des lignes de trésorerie lors du vote des délégations au Maire, il s'agit de valider la facture bisannuelle qui s'élève à 6 451,98 €.

→ A l'unanimité, le conseil valide le règlement de la facture de gaz de la salle communale.

Rapport des différentes commissions

Thomas PERRIER, vice-président de la commission "**TRAVAUX & COMMUNICATION**", explique que la commission a porté sa réflexion sur :

* l'amélioration et la sécurisation de la traversée de Sauvage sur la D440. Les différentes hypothèses envisagées pour la réduction de la vitesse se sont avérées pertinentes suite à une rencontre avec les représentants du département, avec lesquels une seconde réunion a eu lieu le 9/7.

* l'étude du terrain multisports (City Parc) est en cours. La commission estime toutefois nécessaire d'attendre la création du Conseil Municipal Jeunes (CMJ) pour recueillir les besoins et les avis des futurs utilisateurs et les impliquer dans le projet.

Denise CHARLOIS, vice-présidente de la commission "**ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE**", rapporte que la commission s'est attachée à :

* l'état des noues. Le nettoyage de la noue de la Rosière semble prioritaire. A la noue Mireau, la réglementation de l'agrandissement d'un trou d'eau qui modifie l'aspect et la structure du terrain, reste à vérifier.

* l'entretien du cimetière et des trottoirs. Le O-phyto est à reconsidérer. Une réunion avec la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) est prévue demain 17/7, afin de faire le point et de trouver des solutions mécaniques alternatives.

* au fleurissement autour de l'aire de jeux place du Maréchal Brune et du groupe scolaire. Des devis sont en cours.

* l'organisation d'une journée écocitoyenne. La date reste à fixer.

Elle informe que le jury des maisons fleuries passera dans toutes les rues de la commune, lundi 20 juillet, puis le 14 septembre.

Bruno MARTIN s'exprime au nom de la commission "**FINANCES**", et précise que la commission a pour objectif de se réunir très régulièrement, au moins une fois par trimestre (le rythme annuel précédent ne permettant pas de suivre efficacement l'évolution des comptes de la commune), afin de clarifier les comptes, étudier les possibilités de subventions (DETR et autres) et actualiser les dossiers de subventions pour les associations.

Marie BRUN, vice-présidente de la commission "**SOCIAL & ANIMATION**", rappelle que le compte-rendu de la réunion du 19 juin a été envoyé à tous les conseillers et en explique succinctement la teneur.

* Rappel des manifestations annuelles organisées par la commune et bilan de celles proposées par les associations.

* Organisation des manifestations par le biais des comités dédiés.

* Suite à l'annulation de la fête nationale, reconduction du BBQ géant au plan d'eau avec animations étoffées.

* Reconduction du concert de Noël et du marché le 2ème weekend de décembre (12 & 13).

* Renforcement des liens avec les associations : réunion des présidents mi-septembre.

* Organisation d'une "soirée des bénévoles" afin de remercier les bénévoles qui s'impliquent, à la fois au sein des associations et au cours des manifestations organisées par la commune.

* Fête de la pêche au canal : le président de l'Epuisette St Justoise avait constitué un dossier auquel VNF n'avait pas donné suite. Nous proposons de le remettre à l'étude. → vérifier l'information selon laquelle le département de l'Aube se porterait acquéreur du canal.

* Des incivilités sont à déplorer au Plan d'Eau : revoir la gestion, la réglementation et le moyen de la faire respecter.

* L'aire de jeux place du Maréchal Brune ne peut être sécurisée dans le cadre de la crise sanitaire. Sa réouverture se fera en fonction des directives ministérielles.

* Un lieu de rencontre va être mis en place dans l'objectif de rompre l'isolement et de recréer du lien social. Il s'agira d'offrir un café-douceurs avec mise à disposition des journaux auxquels la commune est abonnée. Organisation peu coûteuse et rapide à mettre en place, la commission propose de l'expérimenter dès la semaine prochaine. Sans limite d'âge, elle aura lieu le mardi matin, en alternance à la mairie annexe et à la salle des fêtes. Le premier café-rencontre (dont le nom reste à définir) aura lieu le 21/7 à Sauvage et le 28/7 à St Just.

→ la communication devait passer par le bulletin municipal. Celui-ci n'étant pas encore distribué, des affiches et flyers vont être réalisés avant le weekend.

* Création d'un marché alimentaire de plein air afin de soutenir nos commerçants et producteurs locaux, que l'on va réunir prochainement. Une liste de producteurs des alentours a été réalisée afin de les contacter également. Il s'agit de dynamiser la commune, établir du lien social et consommer local. Le marché aurait lieu le dimanche matin, place de l'église.

Informations Diverses

* CCSSOM : Pour ne pas augmenter la pression fiscale, la Communauté de Communes n'envisage pas d'augmenter ses taux d'imposition. Par contre, les taux des fonds de concours pourraient varier en fonction des besoins réels. (Les travaux réalisés par la CCSSOM sont financés à hauteur de 70% par la Communauté de Communes et par le fonds de concours des communes concernées 30%).

* Des travaux d'arasement sont en cours Route de Macheret. Il s'agit d'éviter la stagnation de l'eau et de pérenniser la résistance de la route.

* Suite aux échanges avec le Département, lors des réunions pour la traversée de Sauvage, la liaison douce (de St Just à Sauvage) pourrait faire l'objet d'une solution intermédiaire en attendant la réalisation du futur projet : un simple chemin délimité par une haie pourrait permettre aux piétons et aux cyclistes de circuler dans un premier temps et servirait de base au projet final.

* Sécurisation de la traversée de Sauvage (RD440). Des pistes de réflexion sont encore en discussion (rétablir avec modération la priorité à droite plus passages piétons, dans les rues où une parfaite visibilité est assurée, tracés peinture au sol, abandon des écluses, chicane à l'entrée de Sauvage d'un seul côté, panneaux de stops avancés).

* Rue Henri Barbusse : travaux d'enfouissements et réaménagements prévus pour 2021. En pourparlers avec le SIEM et la CCSSOM.

* Agrément du terrain de moto-cross. L'homologation vient d'être accordée au club. Elle a lieu tous les 4 ans et à chaque fois qu'une course est organisée.

* Vélovoie: l'inauguration a eu lieu le 8 juillet à Conflans-sur-Seine. Les invitations émanaient de l'entreprise de travaux pour un gigot-bitume sur "la plus belle aire de repos", selon M. Caccia, maire de Conflans.

→ Marie BRUN regrette que l'ancienne municipalité n'ait pas adhéré au projet d'achat de la maison éclusière de St Just, car les commerçants de Conflans ressentent déjà les effets positifs.

Il faudra étudier la réalisation d'un accès entre le Plan d'Eau communal et la vélovoie afin d'en sécuriser l'accès, notamment pour les jeunes cyclistes. Du côté de Sauvage, la solution n'a pas encore été trouvée.

* Salle des fêtes : La MJC a programmé un concours de belote le weekend (5 & 6 décembre) où la paroisse organise une messe conduite par Monsieur l'évêque. Un compromis a été convenu : la MJC occupera la salle le samedi, la paroisse, le dimanche. Pour information : la reprise des activités de la MJC est prévue le 8 septembre.

* Une réunion publique concernant les travaux de voirie en projet sur la commune, aura lieu le jeudi 30 juillet à 20h à la salle des fêtes.

* Une réunion informelle des conseillers municipaux avec les agents a eu lieu afin de faire connaissance et visiter les locaux.

* Les 18 compteurs électriques (bâtiments, éclairage public...) ont été remplacés par des compteurs Linky.

* Le Bulletin Municipal devient "La Gazette". Comme annoncé lors du Conseil Municipal d'installation, une page est réservée au droit d'expression de l'opposition. Celle-ci estime ne pas avoir eu le temps matériel de la rédiger. Une phrase explicative sera insérée à la place. La Gazette passera de deux éditions à quatre par an . Il faudra prévoir un droit d'expression pour octobre.

* Prochaine réunion du Conseil Communautaire le lundi 20 juillet.

* Prochain Conseil Municipal à la fin du mois d'août, (sauf urgence). Date à préciser.

Questions Diverses

M. Philippe HEMBISE signale que certains habitants n'ont pas obtenu leur carte de déchetterie.

→ La Communauté de Communes procède à l'actualisation du fichier et l'impression des nouvelles cartes est en cours.

M. Vincent GAVROY souhaite savoir quelles suites ont été données au projet de réfection de la tombe du commandant Bertin, aide de camps du Maréchal Brune et, en cas d'abandon, si le budget alloué peut être utilisé différemment.

→ Aucun budget n'avait été prévu à cet effet. Une demande de devis avait été effectuée. Le seul devis reçu n'avait pas semblé raisonnable. Le projet est toujours en attente d'autres propositions.

M. Vincent GAVROY réitère sa demande concernant l'éclairage public partiellement défectueux rue Anatole France.

M. Cyrille GRUAT confirme la défaillance du réseau rue Gambetta.

→ Les agents effectuent régulièrement des vérifications, d'où l'éclairage des lampadaires en plein jour. Selon la nature des ampoules, ils ne sont pas habilités à effectuer le remplacement. Il faut donc contacter un autre intervenant.

→ L'application Betterstreet, à télécharger sur son téléphone, permet à la population de signaler les problèmes rencontrés, en temps réel avec géolocalisation à partir de photos prises. Un mail est envoyé directement à la mairie qui fait suivre à Mme CHARLOIS, laquelle supervise le traitement des dossiers.

Mme Cécile LOPEZ s'interroge sur le traitement des signalements. Actuellement les auteurs ne sont pas notifiés du suivi.

→ La résolution des problèmes signalés est parfois plus rapide que le retour informatique. La gestion de l'application reste à améliorer.

Mme Cécile LOPEZ confirme la présence d'un véhicule abandonné depuis une semaine rue Pierre Larousse. Il commence à être dégradé. Elle fait part de ses craintes pour le voisinage en cas d'incendie du véhicule.

→ Le signalement a bien été reçu via Betterstreet et la gendarmerie a effectué des recherches. Le véhicule n'a pas été déclaré volé. La gendarmerie sera à nouveau contactée.

M. Thomas PERRIER constate que dans de nombreuses autres communes, des lotissements et maisons neuves sortent de terre, et s'étonne que le lotissement communal "les Petits Prés" ne fasse pas l'objet de plus de publicité.

→ Si les deux dernières promesses de vente sont effectives, la quasi-totalité des terrains aura été vendue. Ce qui était le souhait de l'ancienne municipalité, afin que les jeunes de la commune puissent avoir des terrains à disposition.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est levée à 23h35.

La secrétaire,
Marie BRUN



Le Maire,
Bruno MARTIN

